



**Rapport de gestion de l'URAASS
Auvergne-Rhône-Alpes
concernant les opérations de l'exercice
clos au 31/12/2021**

Exercice 2021 : retour à l'anormal ?

La formule est connue, elle est « facile »... et en même temps elle dit bien ce que peut inspirer la lecture de notre exercice 2021. Retour à la normale ? Oui, en partie, quand le premier constat porte sur le niveau de cet exercice : 690 182€. Après un exercice 2020 à 588 257€, en recul de 25% par rapport à l'exercice précédent et à un niveau alors inconnu depuis le milieu des années 2010, les activités ont repris un tour plus « normal ». Parfois encore ralenties ou entravées par les contraintes sanitaires, à la différence de 2020, elles n'ont jamais été suspendues.

Au contraire, notre délégation – et notre union tout entière – a fait preuve d'adaptation : la quasi-totalité des actions ont été maintenues, souvent en visio. Et si les frais de mission (déplacements, repas, hôtel) restent bas, pour autant les objectifs ont été quasiment tous tenus en matière de sessions de formation ou de réunions d'instances (vie associative).

Le retour à la normale, c'est aussi, côté charges, la progression des charges de personnel et, côté produits, celle des conventions régionales. Pour les charges de personnel, cela tient à : l'absence de chômage partiel cette année, le remplacement d'absences pour congés maternités et congés parentaux d'éducation, le recrutement de chargées de mission en contrat à durée déterminée (CDD) pour faire face au surcroît de travail temporaire lié à nos engagements régionaux. L'équipe de permanents va même se stabiliser puisque des échanges avec la présidence et la direction générale de l'UNAASS a permis, après plusieurs départs non remplacés ces dernières années, de fixer à 8 l'effectif cible de la délégation.

Pour ce qui est des produits des conventions spécifiques – condition pour disposer d'un effectif cible d'un tel niveau – ils remontent : en valeur, à 311K€ (contre 214K€ en 2020), et, en volume, à 45% (contre 40% en 2020). Le soutien de l'Agence régionale de santé comme celui du Conseil régional s'est donc trouvé plutôt conforté par la crise sanitaire.

Reviendra-t-on pour autant totalement à la normale ? Pas sûr. Il y a du « retour à l'anormal » dans nos comptes cette année. Souligné plus haut, le développement des activités en visio constitue une modalité de travail qui va s'installer comme dans la durée : si la proportion est inconnue, elle restera néanmoins significative. Enfin, nos comptes 2021 révèlent un recours important à des prestataires ou à des services extérieurs qui permettent de compléter les compétences de notre équipe régionale ou ses capacités d'action. A l'heure où cet effectif se fige (sans interdire le recours aux CDD), cette tendance doit aussi se confirmer. Ainsi, « le futur ne manque pas d'avenir », comme disait le chroniqueur...

Jeanine LESAGE, Trésorière

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat 2021 se compose ainsi¹ :

- **690 182€** de **charges**, la totalité étant constituée de charges d'exploitation

Ces charges sont couvertes par :

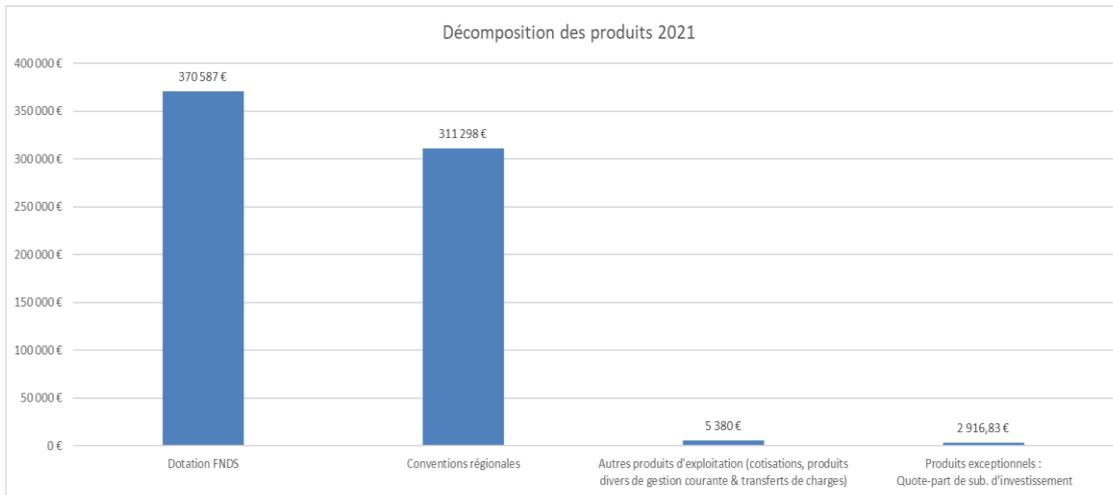
- **319 600€** de **produits**, dont 316 683€ de produits d'exploitation et 2 917€ de produits exceptionnels (+ 38% par rapport à l'exercice 2020)
- **370 582€** de subvention nationale au titre du **FNDS** (Fonds national pour la démocratie sanitaire) affectée à la délégation Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention nationale passée par l'UNAASS avec le ministère des Solidarités et de la santé et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS). Ce montant est en très légère hausse au regard de l'exercice précédent (+ 3,87% par rapport à 2020)

Une délégation ne peut présenter un résultat négatif ou positif et se situe nécessairement à **l'équilibre**. Au plan national, **l'UNAASS présente un excédent de l'exercice 2021 de 83 310€**, constitué principalement des cotisations des associations, sur un **exercice total de 9 338 071€**.

A noter que les comptes de l'URAASS ARA ne forment qu'une sous-partie des comptes de l'UNAASS, seule entité juridique constituée, qui font l'objet d'un vote par l'Assemblée générale de l'association nationale.

LES CHIFFRES CLES DU COMPTE DE RESULTAT 2021

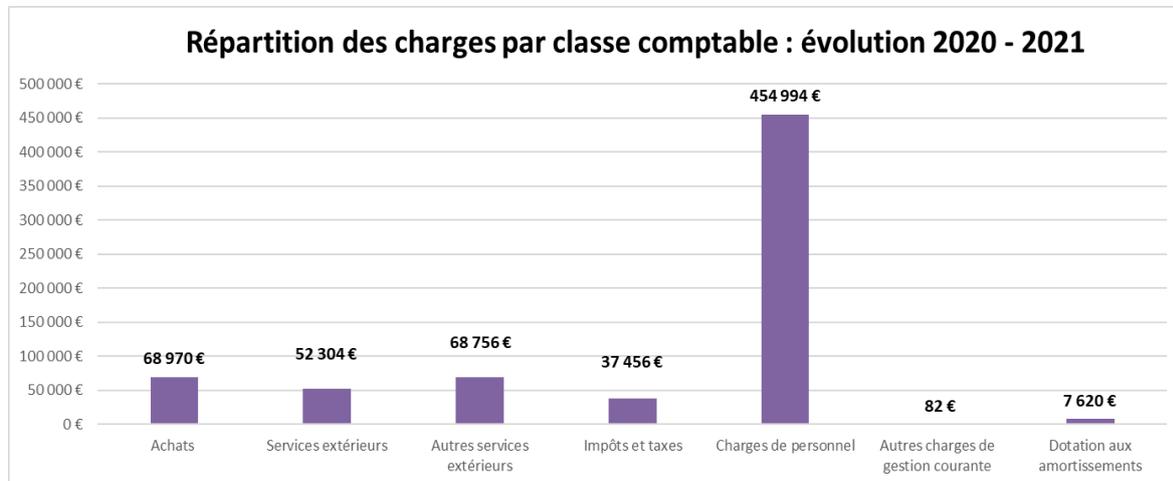
Un budget réalisé en nette augmentation (+ 17,3%) en comparaison avec l'exercice 2020 (588 K€)



Les subventions publiques représentent **99% des financements** de l'URAASS ARA.

La dotation du **FNDS** représente **54%** et les **conventions régionales 45%** de la totalité de ses produits.

L'ensemble des dépenses de personnel (salaires et taxes) représentent **71 % du total des charges** (inchangé par rapport à 2020)



Effectifs : en moyenne, la délégation Auvergne-Rhône-Alpes a disposé de **9,78 ETP** en 2021, dont **4,62 financés** par les conventions régionales.

RESULTAT D'EXPLOITATION :

Produits d'exploitation et dotation du FNDS, 690 182€

Subventions d'exploitation, 311 298 € et 370 294 €

Les **subventions régionales** s'élèvent formellement à 311 298€. La répartition des subventions entre les conventions régionales se décompose de la façon suivante :

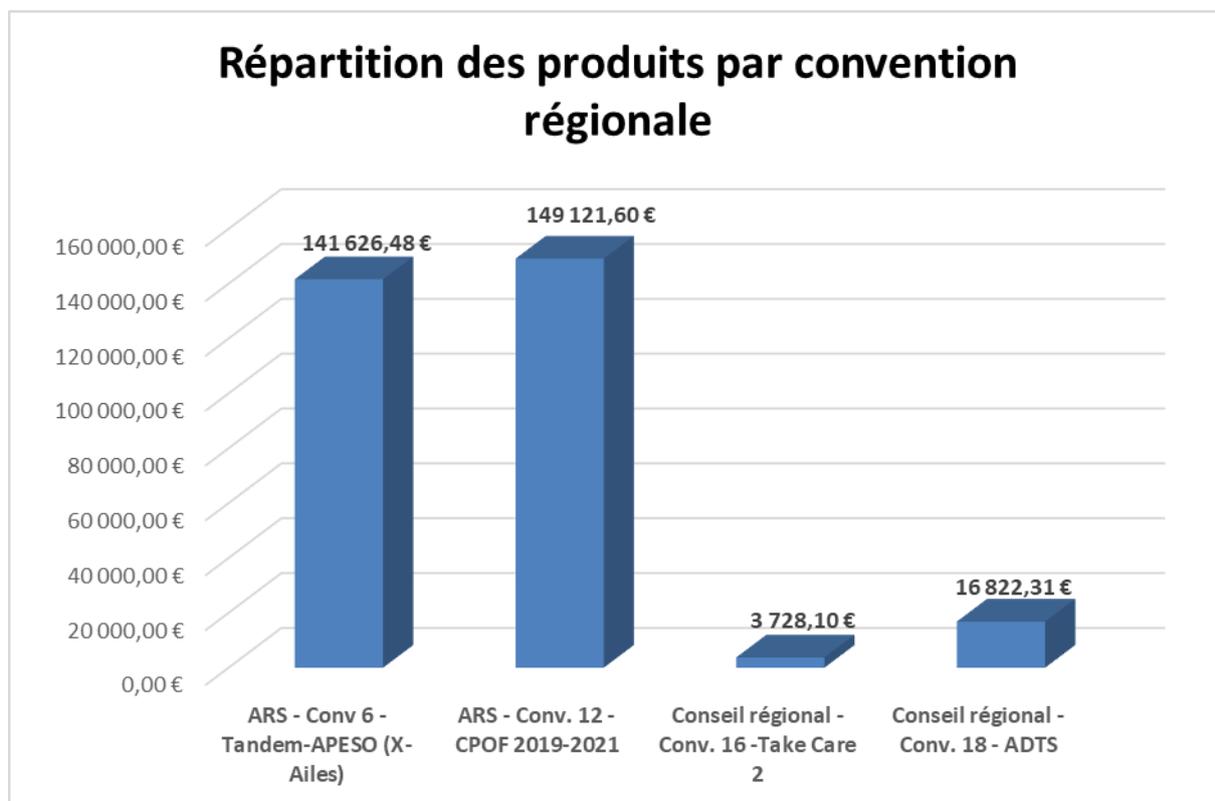
Agence régionale de santé

- Convention 6 / Convention pluriannuelle Tandem-APESO (X-Ailes) : expérimentation sur 2017-2022 d'un service d'accompagnement vers l'autonomie en santé des personnes en situation de surpoids et d'obésité. Affectation en 2021 : 141 626€. Un montant en nette augmentation au regard de l'exercice 2020 (107 528€, + 31,7%), principalement du fait d'un exercice précédent qui avait entravé par la crise Covid (baisse de la masse salariale en lien avec le chômage partiel et chute des déplacements) puis d'un exercice 2021 volontariste dans sa politique de communication (+ 53% d'achats de prestations). Cette convention a été signée dans la cadre de l'appel à projets national « article 92 ».
- Convention 12 / Convention pluriannuelle 2019-2021 : cette convention, complétée par un avenant pour l'exercice 2021, vient financer la mise en œuvre de 5 actions pour un total de 149 121€ : l'animation du groupe de travail « Expression directe des personnes en situation de précarité » (12 992€) qui travaille sur le suivi et l'évaluation du Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) et l'animation du réseau des personnes qualifiées sur la région (22 988€) ; l'organisation d'une Journée d'échanges RU-PCRU à Lyon et Clermont-Ferrand (21 822€), la mise en œuvre du « Défi citoyen » (87 463€) et la participation à la réalisation de la saison 2 du serious game « Take Care » (3 856€).

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes :

- Convention 16 – Take Care saison 2 (subvention accordée : 11 560€) : le Conseil régional a co-financé en 2021 l'ingénierie pour la réalisation de 4 nouveaux épisodes de Take Care à hauteur de 3 728€. Le solde de la subvention (7 832€) permettra de continuer à co-financer cette action en 2022. A noter que celle-ci est co-financée par le Conseil régional, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le FNDS.

- Convention 18 – Acteur de ta santé 2021 (subvention accordée : 32K€) : cette convention a permis de co-financer la mise en œuvre du programme « Acteur de ta santé ! » qui rassemble les actions de sensibilisation des jeunes (16-25 ans) aux droits en santé à hauteur de 16 822€ sur l'exercice 2021. Ce programme, dont les dépenses s'élèvent à 26 285€, était co-financé par le FNDS à hauteur de 9 463€. Le solde de la subvention permettra de financer la finalisation du programme sur l'exercice 2022.



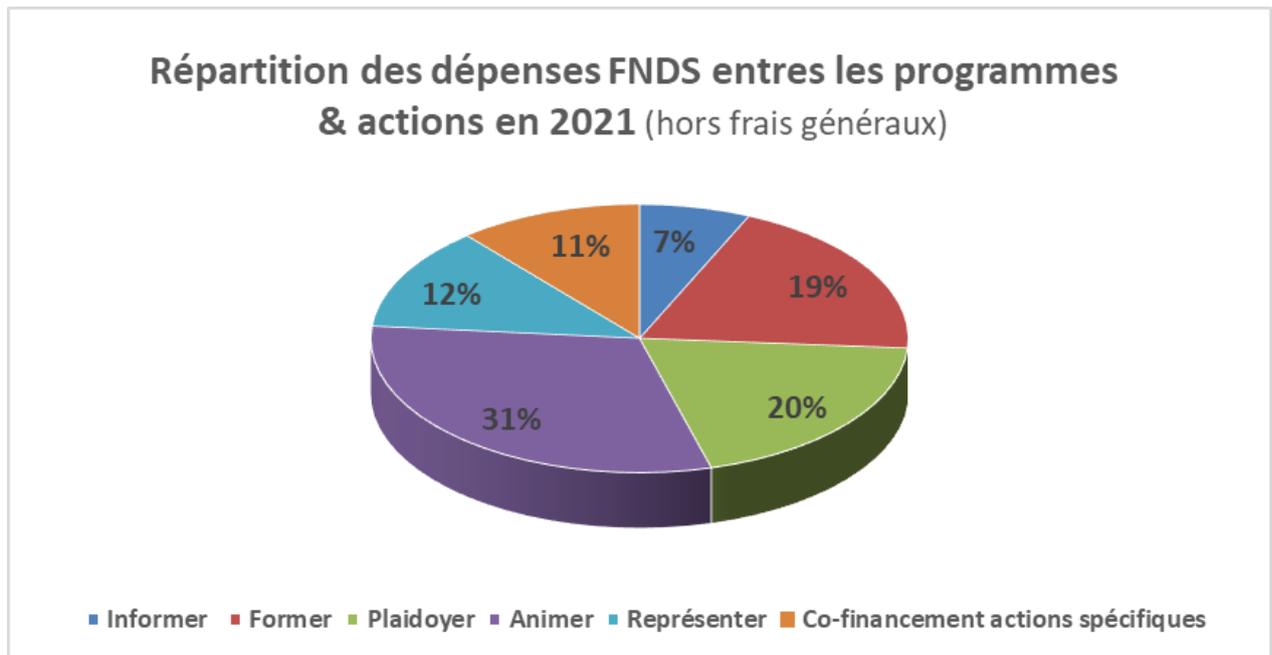
La **convention nationale FNDS**

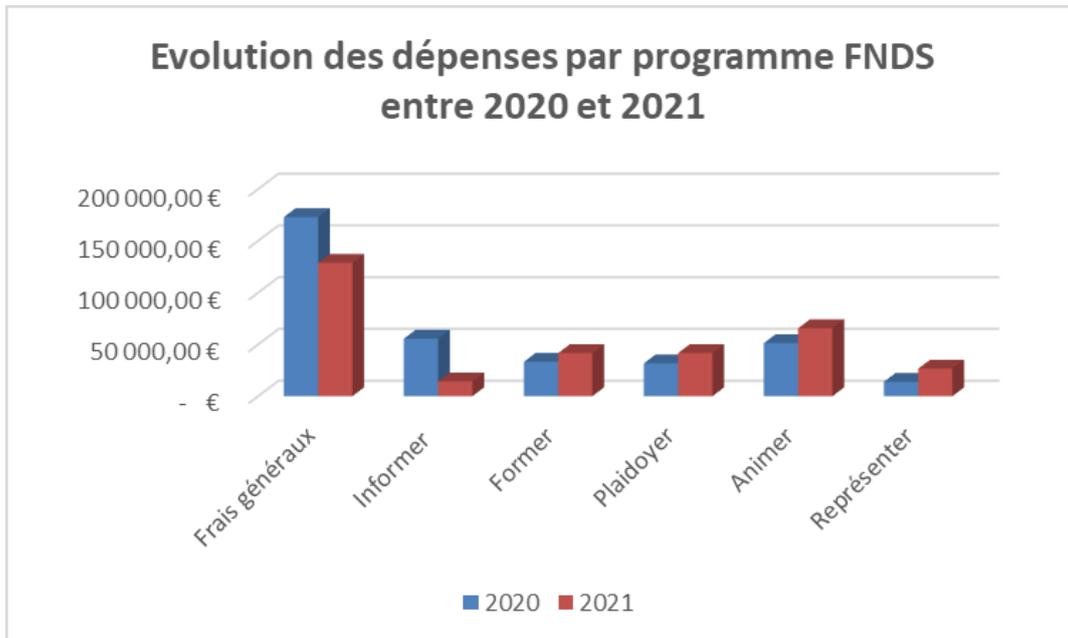
La dotation affectée à France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 370 294€ pour l'année 2021. Ce montant, qui apparait formellement comme un « déficit » dans la plaquette annuelle des comptes de la délégation visée par le Commissaire aux comptes, couvre l'ensemble des activités de la délégation liées à la mise en œuvre des 5 programmes couverts par la convention nationale...

- Programme 1 : Informer les usagers, RU et acteurs associatifs
- Programme 2 : Former les RU et bénévoles associatifs
- Programme 3 : Expression des attentes et plaidoyer
- Programme 4 : Animer le réseau des RU et associations agréées
- Programme 5 : Représenter les usagers du système de santé

... ainsi que le co-financement d'actions initiées sur conventions régionales spécifiques : Take Care et Acteur de ta santé, aux côtés du Conseil régional et de l'Agence régionale de santé

La convention nationale couvre également la quote-part des « frais généraux » imputables à la mise en œuvre de ces 5 programmes & ces actions (pour un montant total de 128 744€).





Principales observations concernant le diagramme ci-dessus :

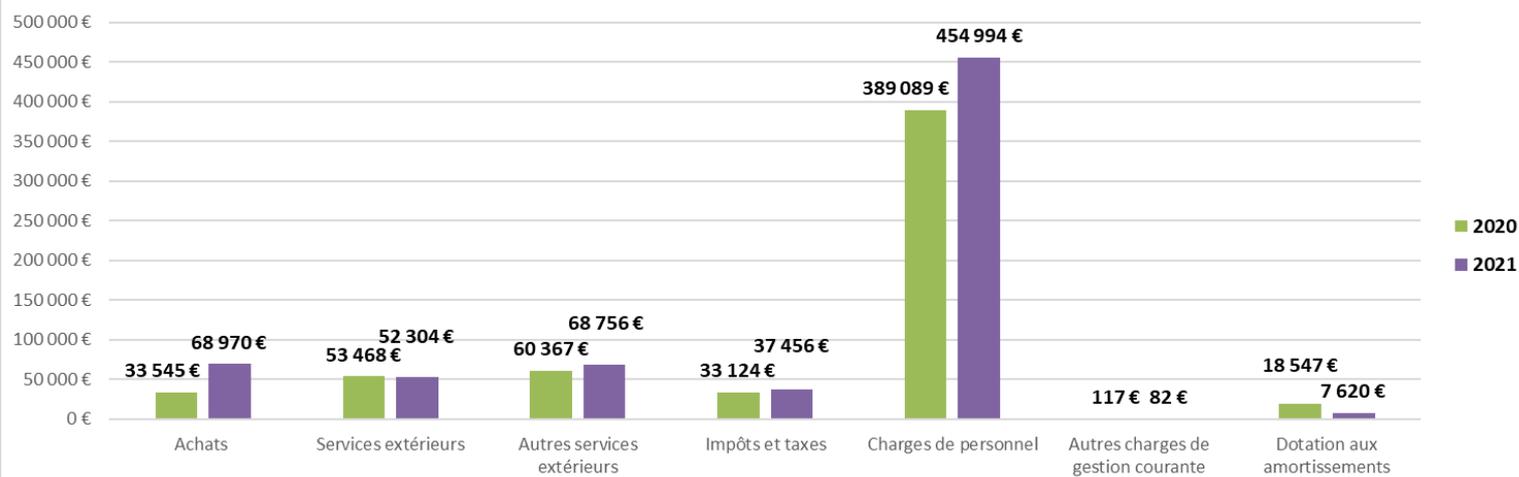
- la forte réduction des frais fixes imputés sur les programmes FNDS en lien avec une plus grande affectation de ceux-ci sur les conventions spécifiques
- les dépenses du programme « Informer » en net recul en raison de supports JEDS payés en 2020 et utilisés en 2021 (pour cause d'annulation de l'édition 2020) ;
- la part du budget dédié au « plaidoyer » qui progresse et s'installe à un niveau élevé (et fait jeu égal avec celui de la formation pour la 2^e année consécutive) ;
- les dépenses du programme « Animer » qui se rétablissent avec une reprise de la vie associative ponctuellement en format présentiel ;
- les dépenses du programme « Représenter » en augmentation sensible en lien avec la conduite de la concertation interassociative sur la CRSA et la gestion des appels à candidatures CPAM et CPP.

Cotisations : 4 655€ (soit 133 adhérents, constant avec 2020)

Transferts de charges : 725,22€

Charges d'exploitation, 690 182€

Répartition des charges par classe comptable : évolution 2020 - 2021



Les charges ont sensiblement augmenté en valeur au regard de l'exercice 2020 (+ 17%) et leur **répartition** en % entre les différentes catégories des comptes de charges a également connu quelques évolutions notables en particulier sur les « Achats », les « Services extérieurs » et les « Dotations aux amortissements » :

Catégorie	% des charges en 2020	% des charges en 2021
Achats	5,7%	10%
Services extérieurs	9,1%	7,6%
Autres services extérieurs	10,3%	10%
Impôts et taxes	5,6%	5,4%
Charges de personnel	66,1%	65,9%
Autres charges de gestion courante	0%	0%
Dotation aux amortissements	3,2%	1,1%

Achats, 68 970€

Après un exercice 2020 où il était déjà en progression de 32%, le niveau des achats a cette fois-ci bondi pour passer de 33K€ à près de 69K€, soit une augmentation supérieure à 100%. Les projets financés sur conventions régionales, et en particulier le « Défi citoyen », ont été particulièrement consommateurs de prestations. Celles-ci se sont particulièrement portées sur les champs de la communication et de l'animation, avec la production de livrables ou la co-animation d'événements. Les « Journées d'échanges acteurs de santé » (RU-PCR), le service X-Ailes ou la Journée européenne de vos droits en santé font partie des autres actions consommatrices. A noter que le développement du recours à la prestation s'inscrit dans une évolution de fond pour la délégation Auvergne-Rhône-Alpes en vue de s'adjoindre des compétences et/ou du temps de travail complémentaires à l'équipe en place.

Services extérieurs, 52 304€

Ce poste rassemble principalement les locations mobilières et immobilières : il est donc principalement constitué de charges fixes. Pas étonnant par conséquent que son montant soit quasi inchangé au regard de l'exercice précédent (53 468€). D'autant que, comme en 2020, des loyers, voire des frais d'entretiens des locaux, n'ont pas été facturés, cette fois-ci pour cause d'absence pour congé maternité (et non plus pour cause de confinement). En revanche, au regard de la progression des dépenses en 2021, sa part dans le budget réalisé global diminue (- 1,5 point).

Autres services extérieurs, 68 756€

Sur ces postes, la progression est légère au regard de l'exercice précédent (60 367€, +14%) mais on reste loin des exercices 2019 (102K€) et 2018 (96K€). Ce poste reste marqué par la crise sanitaire avec des frais de déplacements (17,9K€) très réduits en comparaison avec la période pré-Covid : à peine 40% du niveau de dépenses de l'exercice 2019 (45K€). De même pour les frais de repas : ils remontent après une quasi-interruption en 2020 mais sans revenir au niveau antérieur. Ce niveau encore bas ne doit pas masquer deux réalités :

- les objectifs – en matière de formation notamment – ont été tenus sur 2021, notamment grâce au développement des formations distanciées. La diminution des frais de mission est ainsi, pour une partie, structurelle car elle témoigne d'une réorganisation de l'activité ;

- le niveau exceptionnellement élevées de dépenses engagées, notamment pour des projets bénéficiant de financements régionaux : honoraires d'avocats pour le projet Take Care (12,6K€), impressions de supports (3,2K€) pour les actions « Personnes qualifiées » ou le « GT Précarité », achat de publicité sur les réseaux sociaux (3,2K€) pour le Défi citoyen et le service X-Ailes.

Impôts et taxes, 37 456€

Un poste en légère progression là aussi (33 124€ en 2020, +13%) mais sans revenir sur le niveau de l'exercice 2019 (42 724€). A l'exception de la taxe foncière payée sur le loyer de Lyon (2K€, inchangé), l'ensemble des impôts et taxes sont en lien avec la masse salariale, à commencer par la taxe sur les salaires (29K€ à elle seule). La progression est donc liée à la progression des charges de personnel (voir ci-dessous).

Charges de personnel, 454 994€

Constantes en % des dépenses réalisées (71%), les charges de personnel progressent sensiblement en valeur (389 089€ en 2020, +17%) principalement du fait :

- De la présence sur les 12 mois de l'année, en CDD, d'une chargée de missions « publics jeunes et précaires » (Sabine TROFIMOFF), complétée par le recrutement sur 4 mois en fin d'année d'une seconde chargée de mission, également en CDD pour « accroissement temporaire d'activité » et en lien avec des projets financés sur conventions régionales.
- De remplacements en CDD de deux absences pour congés maternité puis congé parental d'éducation.

Autres charges de gestion courante, 82€

Dotation aux amortissements, 7 620€

Ce poste est pour la seconde année consécutive en très net retrait (- 59%). Cela s'explique par la fin de la période d'amortissement comptable des dépenses du Serious game Take Care (- 8,2K€) et de celles des travaux d'aménagement et d'investissements en équipement liés au déménagement de la structure, rue de Créqui, en février 2016 (-2,4K€). Les charges

restent néanmoins principalement constituées par l'amortissement de la réédition en 5 exemplaires de l'exposition itinérante « Un nouveau regard sur vos droits s'impose ! » (2,8K€), et par la dotation de matériel de bureau et informatique (4K€).

RESULTAT EXCEPTIONNEL :

Quote-part de subvention d'investissement, 2 916€

Seuls 38% (contre 70% en 2020 et 87% en 2019) des amortissements restent couverts par la quote-part de subvention d'investissement liées à des conventions régionales. Il en est ainsi du renouvellement de l'exposition itinérante (2,5K€ couverts par une convention du Conseil régional) et d'un reliquat de Convention Pascaline (349€) pour couvrir – partiellement - celui des travaux d'aménagement et d'équipement des locaux de la rue de Créqui en 2016.